

# Réunion DDEN

27/11/2024

## LIBOURNE I - LIBOURNE II

### Présents :

Mme Garrigue, IEN Libourne II - Mr Sacher , IEN Libourne I

Mr Nouveau – Président DDEN 33

DDEN	Ecole	Libourne I	Libourne II
Mme Chagneau	RPI Néac	+	
	Les Artigues de Lussac		+
Mme Turpault	Moulon	+	
Mr Baudry	St Quentin de Baron	+	
Mr Laforgue	St Denis de Pile	+	
Mr Reynaud J F	Nérigean	+	
Mr Barra	Libourne Epinette	+	
Mme Dominique	Castillon Elem - Mat		+
Mme Jolivet	RPI des 5 villages		+
Mr Decauze	Petit Palais		+
	Coutras		+
Mr Senrens	Lussac		+
Mr Bessou	Montagne		
Mr Pimouguet	St Magne de Castillon		+
Mr Boireau	Mouliets et Villemartin		+

Excusés : Mme Cathelin, Mme Mano, Mme Mouclier, Mr Reynaud C.

Absents : Mmes Hardy, Duborie, Mr Litot. Mmes Gallard, Malenon, Mr Baryga.

### Présentation – Tour de table.

Pour la première fois, à la demande des inspecteurs, la réunion de rentrée des DDEN rassemble les DDEN des deux circonscriptions.

### Informations du Président des DDEN 33.

2025, année du renouvellement des mandats pour 4 ans (2025 – 2029).

Simplification de la procédure. Les fiches de demande ne passeront plus par l'IEN. Le CDEN aura lieu le 13 mars, donc calendrier impératif :

- Réception des fiches : 1<sup>ère</sup> semaine de décembre.
- 6 janvier (au plus tard) : Envoi au délégué de circonscription.
- 20 janvier : Président Union 33.

- 7 février : DASEN.

La démission en cours de mandat est possible. Il est alors souhaitable de trouver un remplaçant. Nécessité de faire acte de candidature pour cooptation puis nomination officielle.

Les DDEN peuvent s'informer de la vie de l'Union33 et accéder à de nombreuses informations en se connectant au site réactivé : DDEN 33.org.

Il est rappelé l'intérêt d'adhérer à l'Union départementale.

Evocation rapide du rôle du DDEN mais aussi de la difficulté d'être reconnu par les Mairies et par les enseignants. Il serait souhaitable d'être mieux soutenu par les instances académiques.

Importance de la transmission des rapports de visite d'école aux IEN et aux Mairies.

### **Vie des circonscriptions :**

Retour sur les CR des rencontres de fin d'année scolaire 2024.

Tour de table, école par école.

Les problèmes de carte scolaire et les risques de suppression (Petit Palais, Gours, St Denis). Mesures de sauvegarde possibles pour une année, mais aléatoires quant au futur. Importance du maintien du RASED quand il existe.

Des faits de violence sont signalés sur de nombreuses écoles.

Dans l'ensemble, les équipes enseignantes sont motivées, dynamiques et font preuve de cohésion. Quelques soucis sont apparus sur une école.

Les mairies sont généralement à l'écoute et essaient de faire au mieux, en fonction de leurs moyens. Certaines trouvent tout de même que l'école leur coûte cher.

Les visites et les exercices de sécurité ne font pas apparaître de soucis majeurs qui de toute façon se règlent généralement assez rapidement.

Dans les communes viticoles, des accords ont été passés avec les viticulteurs pour éviter les traitements à proximité des écoles, les jours de classe.

Quelques petits problèmes de restauration sur 2 sites qui tendent à se régler.

D'une façon générale les écoles des 2 circonscriptions semblent fonctionner plutôt bien.

### **Intervention des IEN :**

Présentation de Mme Garrigue sur la circo de Libourne II depuis 2 ans et de Mr Sacher sur Libourne I depuis cette rentrée.

Quelques chiffres sur le département :

906 écoles réparties sur 27 circonscriptions pour 535 communes (110 sans écoles).

Baisse des effectifs (-916 élèves en élémentaire en 2024, - 5000 en 5 ans). A ce jour, 147 688 élèves.

Le nombre d'enseignants est stable (7723) ce qui permet une amélioration du taux d'encadrement. Il est à craindre que la situation se détériore en 2025. La remontée des prévisions à la DSDEN se fera aux alentours de Noël. Les arbitrages sont assurés par le DASEN.

Grande diversité territoriale avec des IPS (indice de positionnement social) très différents. Le déficit d'offre culturelle et d'infrastructures est marqué dans le « croissant de la pauvreté ».

Les évaluations nationales portent sur tous les niveaux de l'élémentaire et font toujours apparaître des difficultés en lecture (compréhension) et en maths (résolution de pbs). Le suivi de cohortes d'élèves permet de mettre en place une formation au plus près des besoins.

La lutte contre le harcèlement et les violences reste une priorité, d'autant que les situations recensées sont en augmentation. Le protocole de signalement et d'action doit être respecté.

La loi Rilhac définit le rôle du directeur dans le pilotage pédagogique de l'école. Dans les circonscriptions, il existe des directeurs référents qui peuvent apporter leur expertise afin d'aller vers une montée en compétence.

Les directeurs seront évalués à partir de janvier 2025 selon une grille nationale.

Les évaluations d'école se poursuivent sur une périodicité de 5 ans suivant une procédure établie : auto-évaluation (apprentissage, climat, relations), pré-rapport, rapport (axes de développement, formation, préconisations), qui conduit à l'élaboration du projet d'école. Les évaluateurs peuvent rencontrer le DSDEN.

Fin de la réunion : 12h 15.